



Fiche d'inscription Formation continue

1. ETAT CIVIL

Madame Monsieur

Nom : N° de licence :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel (**EN MAJUSCULE**) :

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

Numéro d'affiliation et club d'appartenance :

2. DATES & THEMATIQUES (veuillez cocher une session au choix)

- Jeudi 23 et Vendredi 24 septembre 2021** La Préparation Athlétique
Domaine de Morfondé, 77270 Villeparisis
- Jeudi 30 septembre et Vendredi 1 octobre 2021** Entraînement des Défenseurs : Technique et Tactique
Domaine de Morfondé, 77270 Villeparisis

**La Ligue se réserve le droit de modifier les modalités pratiques (présentiel, visioconférence ou format hybride) et/ ou les thématiques de ces sessions, suivant l'évolution de la situation sanitaire.*

Coût de la formation : 144,00 € comprenant :

- .15€ de frais d'inscription
- . 129€ de frais pédagogiques

Information Pass Sanitaire

Depuis le 9 juin, un Pass Sanitaire "activités" a été mis en place par le gouvernement afin d'accéder à certains lieux recevant du public (ERP).

Notre Centre Technique Régional, Campus - Domaine de Morfondé, entre dans cette catégorie d'établissement (ERP).

Ainsi, l'accès au Domaine est soumis à la présentation d'un Pass Sanitaire valide:

- Soit un passeport vaccinal complet :
 - 7 jours après la deuxième injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- Soit la preuve d'un test négatif de moins de 72h. Tous les tests RT-PCR, tests antigéniques et autotest surveillés et validés par un professionnel de santé génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel qui réalise le test.
- Soit le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Le processus pour récupérer sa preuve de test positif, appelée également preuve de « rétablissement », est le même que pour les tests négatifs.



Fiche d'inscription Formation continue

3. CONDITIONS & FINANCEMENT

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et conditionnées à l'envoi d'un chèque de 144 euros **libellé à l'ordre de la Ligue de Paris Ile de France de Football accompagné de ce dossier d'inscription complété et signé à l'adresse suivante : LPIFF – IR2F - Domaine de Morfondé, 77270 Villeparisis.** Un virement bancaire est également possible ; Voir RIB ci-dessous ; le libellé doit impérativement mentionner : Nom de la formation + Nom du stagiaire. Ex : ResponsableTechniqueDupont

Vous trouverez ci-dessous un rappel du barème concernant les annulations et les absences :

Annulation dans les 72h (avec justificatifs)	Annulation dans les 72h (sans justificatifs)	Absent le jour du stage (avec justificatif)	Absent le jour du stage (sans justificatif)	Abandon pendant le stage (justifié)	Abandon pendant le stage (non justifié)
Frais d'inscription retenus	Frais d'inscription + frais de restauration	Frais d'inscription + frais de restauration	Totalités des coûts	Coûts des prestations dispensées	Totalités des coûts

En transmettant le dossier de candidature, vous déclarez avoir pris connaissance des conditions précisées ci-dessus et les acceptez sans réserve

En fonction de votre situation, veuillez cocher les cases suivantes :

- Je vais payer personnellement ma formation.
- Le club finance ma formation ; compléter l'autorisation ci-dessous

AUTORISATION

Je soussigné Mme/M.
Qualité (entourez) Président(e), secrétaire, trésorier(e)
Du club :
Adresse du club :

déclare que le club prendra la charge financière de la participation de Madame / Monsieur
..... à la formation ci-dessus référencée

À :, le

Signature et Tampon du club

Moyen de paiement utilisé :

- Chèque, à l'ordre de **la Ligue Paris Ile-de-France de football**
- Virement bancaire : **IBAN : FR76 3006 6101 5100 0204 3180 154**
Code BIC : CMCIFRPP
Libellé : Nom de la formation + Lieu de formation + Nom du stagiaire



Fiche d'inscription Formation continue

4. ATTESTATION D'ENGAGEMENT & D'HONORABILITÉ

Je soussigné(e) :

- M'engage à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Fédéral de la Formation, le Règlement Intérieur et le Conditions Générales de Vente en vigueur.
- Déclare dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).
- Atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de [l'article L. 212-1](#) à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

1. Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du [livre II du code pénal](#) ;
2. Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du [livre II du même code](#) ;
3. À la section 4 du chapitre II du titre II du [livre II du même code](#) ;
4. À la section 1 du chapitre III du titre II du [livre II du même code](#) ;
5. À la section 2 du chapitre V du titre II du [livre II du même code](#) ;
6. À la section 5 du chapitre VII du titre II du [livre II du même code](#) ;
7. Aux [articles L. 3421-1 et L. 3421-4](#) du code de la santé publique ;
8. Aux [articles L. 232-25 à L. 232-29](#) du présent code ;
9. À [l'article 1750](#) du code général des impôts.

II.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers).
Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la Ligue et l'IR2F dans le monde.
- Atteste sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il serait salarié.
- M'engage à régler le montant des frais pédagogiques dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.

Fait à le

Signature de l'intéressé(e)

Les données personnelles collectées dans ce formulaire sont réservées à l'usage exclusif de l'IR2F de la Ligue Paris Ile-de-France de football aux fins de transmissions des informations nécessaires à votre participation aux formations, dans le cadre de l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles. Tous les mails indiqués recevront les informations de l'IR2F. Il est entendu que vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Les destinataires de données sont le responsable de traitement, ses services internes en charge de la gestion de la mailing list, ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données. Le responsable du traitement est l'IR2F, formations@paris-idf.fff.fr – 01 85 90 03 70.

Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de vous opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.